



NOTRE SÉCURITÉ, LEUR PRIORITÉ ... VRAIMENT ?

Pas un jour sans un accident du travail, pas un jour sans situations à risque depuis le lancement du nouveau système 1. La semaine dernière les militants CGT ont multiplié les DGI (danger grave et imminent) sur de nombreuses situations à risques, comme la zone Débord du C6, les crochets d'accrochage défectueux au local batterie, un écart de plateau skillet de 10 à 15 cm en MV1, ou encore sur le risque du mode de travail en dégradé au secteur roues en MV2.

UN DRAME ÉVITÉ DE JUSTESSE

Peu avant les congés, en fin d'équipe de nuit, un travailleur intérimaire de HC4 à qui il a été demandé de balayer les plateaux skillet, s'est retrouvé sans s'en rendre compte au-delà des « rideaux rouges », sous l'ascenseur qui emmène les véhicules du brin HC vers la ligne CV.

Dans sa descente, l'ascenseur de plusieurs tonnes a heurté le salarié à la tête et au dos, et celui-ci n'a réussi à se dégager que « par miracle ». On a frôlé le drame. Le salarié s'en est tiré avec des contusions au dos, à la tête et des douleurs aux jambes. L'enquête du CHSCT a eu lieu en présence de l'inspection du travail.

Ensuite, la Direction s'est lancée dans une campagne de signature par laquelle les salariés s'engagent à ne plus franchir les rideaux rouges qui délimitent les zones dangereuses ou automatisées.

Pourtant, à de nombreuses reprises, les délégués CGT avaient remonté le manque d'efficacité que représentaient ces bâches et rideaux rouges, comparés aux cellules et détecteurs des anciens systèmes 1 et 2. En n'ayant pas mis les moyens nécessaires, la direction est l'unique responsable de ce

qui aurait bien pu coûter la vie à ce travailleur.

POM : UN ACCIDENT PRÉVISIBLE

Toujours en équipe de nuit au secteur CV, une salariée qui était en régie à proximité des postes mise en place EDR (ensemble de roues) a été heurtée à la nuque par le manipulateur.

Les membres CGT au CHSCT ont déposé en avis de DGI (danger grave et imminent) concernant les risques que présente l'organisation du travail de la zone de mise en place des EDR :

- les salariés sont contraints de lâcher le manipulateur avec sa charge pour faire traverser les EDR du côté gauche avec le risque permanent que quelqu'un se fasse percuter.
- ces postes qui demandent beaucoup de vigilance du fait de la mauvaise organisation mise en place par la direction, sont encore aggravés par la charge de travail en X et la montée en cadence sur R.
- les manipulateurs sont dangereux et imprévisibles comme lors du retrait de ceux-ci après la pose d'un EDR : montée violente du manipulateur par exemple.

Par ailleurs **ces postes sont fortement contraignants**, notamment **pour les épaules** et **sont d'ailleurs principalement tenus par des intérimaires**.

Là aussi, **l'accident était prévisible et aurait pu être évité**, puisque les risques de manutention avaient été remontés lors de l'inspection d'atelier du CHSCT de juin 2017 et à plusieurs reprises en réunion DP. Mais là aussi **la direction a préféré fermer les yeux et faire la sourde oreille. Malgré les risques, les membres FO, CFTC, CFE-CGC du CHSCT ont voté la levée du DGI**.

MV2 : ROUES EN MODE DÉGRADÉ : DANGER

Les militants CGT au CHSCT ont également déposé un DGI la semaine dernière en MV2, au niveau de la zone de mise en place des roues, concernant le mode de travail « en dégradé » lors des pannes des descenseurs de roues appelés « pater noster ». En effet lorsque cette installation tombe en panne, ce qui est fréquent, les roues sont prises sur les rouleaux des travées supérieures à plusieurs mètres de hauteur et portées ou roulées à la main, puis descendues de la passerelle, avant d'être portées puis mises en place sur les véhicules. Le problème, c'est que les rambardes ne sont pas sécurisées et **le risque est grand qu'une roue tombe sur les salariés** manipulant les roues plus bas. Ces roues pèsent plusieurs dizaines de kilos, on vous laisse imaginer les risques encourus.

Après notre intervention, la direction a fait mettre en place des panneaux le long des rambardes pour éviter les chutes de roues. Nous n'avons néanmoins pas levé le DGI puisque le mode en travail dégradé présente de nombreuses autres situations à risque, comme le port à la main sans

manipulateur par exemple, pour lesquels la direction n'a pas apporté de solution.

STANDARD ET TRAVAIL RÉEL

Lors des briefings, des réunions d'équipe ou des parcours d'accueil pour les nouveaux intérimaires par exemple, **on nous répète qu'il faut être attentif, qu'il faut respecter les standards et que les accidents du travail sont dus à « l'inattention » des salariés**. En somme, **selon la direction, ce sont les salariés eux-mêmes qui sont responsables et donc coupables des accidents dont ils sont victimes**.

Les accidents du travail n'ont jamais été aussi nombreux, et chaque jour qui passe nous le rappelle. L'ensemble des indicateurs, **taux de fréquence, de gravité, de trajet, sont en hausse**. En 2017 au Montage, **les accidents du travail chez les travailleurs précaires ont été multipliés par 3** par rapport à 2016.

En réalité **le « standard » ne tient pas compte du « travail réel »**, c'est-à-dire de ce qu'on vit en permanence sur le lieu de travail : par exemple **les postes qui ne passent pas et nous contraignent à courir et prendre des risques, les dangers de certains manipulateurs, le non-respect par la direction des contraintes de cadencement, les aléas en tous genres, la fatigue due aux journées et semaines à rallonge... bref, notre quotidien**.

Le travail au standard est un leurre qui vise à masquer les responsabilités de ceux qui « organisent » le travail : la direction.

Derrière le slogan hypocrite de la direction « la sécurité, c'est notre priorité » il y a la réalité « la production et le profit à tout prix » !